

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 587

présenté par
M. Tian, M. Hetzel, M. Tardy et M. Aboud

ARTICLE 21

Compléter l'alinéa 26 par les mots :

« , outre le service en ligne mentionné au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas sont très flous, et il convient de bien affirmer qu'il n'y aura qu'une seule plateforme, qui permettra l'accès au CPA ainsi qu'aux autres services en ligne.